



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Creation de deux bassins de retention a Saint-Martin-du-Tertre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA DU GRAND SENONAI

Raison sociale

Communaute d'agglomeration

N° SIRET

24890033400033

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOTIN

Prénom(s)

Marc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer deux bassins de rétention d'eaux pluviales en déblais dans la commune de Saint-Martin-du-Tertre dans l'Yonne.
Ces bassins permettront de lutter contre les inondations par ruissellement qui impactent les habitations à l'aval ayant subi des dégâts matériels dans le passé.
Les travaux consisteront principalement en du terrassement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et zonage des eaux usées et pluviales du Grand Senonais dont la rédaction s'est terminée en janvier 2022. Ce schéma préconise la « création de deux bassins (5500 et 2200 m³) dans les dépressions afin de limiter le terrassement » pour lutter contre les inondations par ruissellement.
Lesdites inondations se manifestent par des phénomènes de crue éclair le long de la route des Glaciers. Par le passé, elles ont entraîné des dégâts matériels et failli causer des pertes humaines par montée des eaux dans les habitations.
La zone et son aval immédiat sont classées en aléa fort (en zone urbaine) à moyen (en zones urbaine et rurale) par le plan de prévention des risques d'inondation par ruissellement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le déroulement envisagé pour les travaux des bassins est le suivant :

- Défrichement y compris dessouchage
- Terrassement en déblais/remblais
- Mise en place de revers d'eau
- Réalisation de 805 ml de fosse
- Pose en tranchée de 415 ml de PEHD DN 600 y compris regard
- Mise en place du dispositif de débit de fuite

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, les bassins fonctionnent de la façon suivante :

- interception de la majeure partie du ruissellement par le bassin des Glaciers,
 - • ce dernier se vide en même temps par infiltration (négligée dans l'étude d'incidence au regard du contexte géotechnique) et par rejet vers l'aval dans la limite de 250 L/s pour une P30ans (car la surface drainée est de 164,6 ha),
- une noue le long de la route achemine le rejet du premier bassin vers le second tout en infiltrant une partie du volume transporté, dans la limite des capacités du sol,
- • le bassin de la Peau du loup se remplit par interception des eaux ruisselées par la partie du bassin versant non interceptée par le bassin des Glaciers et par le rejet de ce premier bassin ,
 - • ce second bassin se vide par infiltration (négligée dans l'étude d'incidence au regard du contexte géotechnique) et par rejet vers l'aval, dans la limite de 400 L/s (surface drainée de 226 ha), avec une canalisation qui rejoint le réseau pluvial désormais existant au niveau des habitations,
- deux noues sont également prévues à l'est du bassin de la Peau du loup en raison de la pente du terrain et de la présence d'un muret qui empêche les écoulements vers l'aval.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (dépot en parallèle de l'examen au cas par cas) Autorisation environnementale (rubrique 2.1.5.0 du R214-1 code de l'environnement) (dépot en parallèle de l'examen au cas par cas)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Bassin amont	(7500, m3)
Bassin aval	(2210, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 29 Voie : Route des Glaciers

Lieu-dit : _____

Localité : 29 Route des Glaciers 89100 Saint-Martin-du-Tertre

Code postal : 89100 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°14'44"E , _____ " _____ Lat. : 48°12'30"N , _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Senonais. La bassin amont (le parc du Glacier) est en zone "N" et

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Une ZNIEFF de type 1 jouxte, le bassin versant d'étude. Il s'agit du coteau de Paron à Saint-Martin-du-Tertre. Une autre se trouve à environ deux kilomètres et demi au sud-est, la roselière de Paron.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prevention du risque ruissellement sur la commune de Saint-Martin-de-Tertre.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Arrete n°DDE-SAUER-2005-007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de repartition des eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le bassin versant n'est concerne par aucun captage. En revanche, il se trouve a proximite immediate du perimetre de protection eloigne du captage de l'Etang, situe sur la commune de Courtois-sur-Yonne.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Il n'y a pas de sites inscrits a proximite des aménagements.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Une SIC, scindée en deux, est située à proximité du bassin versant des bassins de retention. Il s'agit des pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne (code : FR2601005). Ce site Natura 2000 est distant de 450 m des deux bassins.
D'un site classé ?	☐	☒	Il n'y a pas de sites classés à proximité des aménagements.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en matériaux en lien avec les terrassements nécessaires pour les bassins.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est distant de 450 m des deux bassins. Un formulaire simplifié d'évaluation d'incidences Natura 2000 est présente en annexe facultative.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation d'espaces forestiers sur l'emprise des deux bassins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Des zones soumises à un aléa moyen à faible selon le plan de prévention du risque de ruissellement communal sont à proximité des bassins.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase chantier engendrera des déplacements. En phase exploitation, les déplacements seront très limites.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase de terrassement sera source de vibrations localement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le bassin aval se vide dans le réseau pluvial au niveau des habitations à l'aval. Le milieu récepteur est l'Yonne.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'usage du sol sera modifié sur l'emplacement des deux bassins. Des zones boisées seront converties en bassin de rétention.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences précises sont présentées dans une annexe volontaire (étude d'incidence environnementale).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures précises d'évitement et de réduction en phase chantier sont présentées dans une annexe volontaire (étude d'incidence environnementale).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettra de réduire les inondations par ruissellement frappant des habitations de Saint-Martin-du-Tertre.

Compte-tendu de cet objectif du projet et du faible impact environnemental, le projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOTIN

Prénom Marc

Qualité du signataire Président de l'Agglomération du Grand Senonais

À Sens

Fait le 28-01-2025 / /



Signature du (des) demandeur(s)